

FICHE DE RENSEIGNEMENTS
pour les nouveaux coopérateurs
SCIC Culture et Santé en Nouvelle-Aquitaine

Nom :
Prénom :
Structure :
Fonction :
Adresse postale :
.....
Tel :
@ :
Nombre de parts : x 100 € =

Catégories (définis au titre III des statuts de la SCIC) :

- 1) Salariés, bénéficiaires et personnes physiques
- 2) Partenaires publics
- 3) Utilisateurs secteur art et culture
- 4) Utilisateurs secteur sanitaire et médico-social

Le titre de coopérateur n'est définitif qu'après validation par les membres du Conseil de Coopération.

Les parts souscrites ne sont encaissées qu'après cette validation.

Bulletin à retourner par voie postale ou par mail :

Pôle Culture et Santé en Nouvelle-Aquitaine

Pépinière des entreprises culturelles du Rocher de Palmer
1 rue Aristide Briand
33152 Cenon cedex

contact@culture-sante-aquitaine.com